

M. Daguet, curé d'Essertines-en-Donzy, est décédé le 24 octobre, à l'âge de 70 ans.

Ce n'est pas M. Faure, professeur à l'Institution des Chartreux, qui a été nommé vicaire à Saint-Bruno, mais son homonyme, qui est un nouveau prêtre.

Le Moniteur de l'Armée annonce la publication prochaine, au Moniteur universel, d'un document d'une haute importance et dont il s'empresse de faire, dès aujourd'hui, connaître l'objet et l'esprit à ses lecteurs.

Ce document, poursuit le Moniteur de l'armée, est un rapport du ministre de la guerre à l'empereur, relativement aux emplois civils à réservé, à l'avenir, aux militaires renégatés. Le rapport est suivi d'un décret de Sa Majesté et d'un tableau indicatif des emplois réservés.

Le ministre de la guerre commence par faire observer que la loi du 1^{er} février 1868, en réduisant à cinq années la durée du service effectif en temps de paix, en abrogeant la dotation, fait disparaître les avantages attribués au renégatage par la suppression de la prime.

Jadis, ces primes donnaient lieu à des renégatages, et il s'ensuivait que des hommes, pour attendre la retraite, restaient longtemps sous les drapeaux, ce qui vieillissait les ordres.

L'empereur s'est préoccupé de cette situation, et pour rendre aux militaires renégatés un équivalent de la prime, qui fut à la fois plus avantageux, il a témoigné le désir qu'après dix années de services dans l'armée tous les sous-officiers et soldats pussent être pourvus d'emplois civils.

Dans ce but, les ministres ont été invités à faire connaître à l'Empereur le nombre d'emplois de toute nature en rapport avec les aptitudes dont il serait possible de disposer, chaque année, en leur faveur.

Les ressources mises ainsi à la disposition de l'Empereur sont considérables.

En effet, d'après la moyenne des dernières années, elles peuvent être évaluées à 7,800 emplois disponibles, permettant de placer ainsi, chaque année, un pareil nombre de militaires.

Le rapport établit ensuite, par des calculs basés sur des considérations positives, que 7,800 places d'emplois civils par année sont suffisantes pour satisfaire à toutes les demandes légitimes. Encore, dans ces 7,800 places, ne sont pas comprises celles que les chemins de fer sont obligés de réserver aux militaires, d'après leur cahier des charges.

Dans l'entourage du ministre de l'instruction publique il est beaucoup question d'une mesure par laquelle le gouvernement viendrait au secours des anciens instituteurs en retraite dont les ressources personnelles, jointes à la modique pension qui leur est accordée dans les conditions légales, n'atteindraient pas un total de 360 fr.

Ce serait là un acte de justice autant que de prévoyance.

Samedi dernier, le sieur Merle (Louis), âgé de 64 ans, a été trouvé noyé dans une petite mare, où il y avait tout au plus 30 centimètres d'eau. Depuis un bon moment ses enfants le cherchaient. Dès qu'ils l'aperçurent la face contre terre, ils s'empressèrent de le retirer de cette position ; mais tous les soins qu'ils lui prodiguerent furent inutiles. Le médecin qui a constaté la mort a déclaré que Merle avait succombé à une congestion pulmonaire cérébrale.

Saint-Vincent. — Les mariés Marchand, cultivateurs à Saint-Vincent, étaient en visite, dimanche dernier, chez des parents. Pendant ce temps, des voleurs pénétrèrent dans leur domicile. En rentrant, le soir, ils trouvèrent la porte ouverte ; les malfaiteurs avaient fracturé leur meuble, et s'étaient emparés de beaucoup d'effets d'habillement et d'une petite somme d'argent qui se trouvait dans un tiroir.

Balbigny. — Le même jour, d'autres malfaiteurs fracturaient les portes du domicile du sieur Terrace, fouillaient tous les meubles, et s'emparaient de tout ce qui put tomber sous leurs mains, même du pain et d'autres aliments.

Perreux. — Jeudi, jour de la foire de Perreux,

Et pourtant ils ne brillent pas par la délicatesse de l'oreille, les Anglais.

N'importe !

Tsin-Tsin parut trouver l'air délicieux ; il descendit de la tête, agita ses deux index en cadence ; puis, transporté d'aise, il accompagna en fausset.

Quand ce fut fini, il fallut recommencer.

Le gondolier observa que l'on était arrivé ; mais le marchand chinois fit signe de dépasser la maison et de continuer à ramer en continuant à chanter. — Ainsi fut fait.

Pourtant les bras et la voix du batelier se fatiguèrent ; il dut se reposer.

Tsin-Tsin n'exigea pas davantage de ce malheureux épousé par un double effort ; il lui enjoignit d'accoster une autre gondole.

Voici justement une barque où se trouvent trois de mes camarades qui sont chanteurs, dit le Vénitien, si sa seigneurie le permet... je...

— Va ! va ! dit Tsin-Tsin.

Et on changea de gondole.

En quittant le virtuose qui l'avait si fort récréé avec sa voix de crêche, le Chinois voulut lui témoigner sa reconnaissance ; il lui donna deux petits lingots d'or qui furent évalués vingt-trois florins par un changeur juif auquel ils furent présentés.

Le gondolier fut ravi.

Mais il fut bien surpris quand, le soir, ses camarades lui apprirent que le Chinois ne leur avait payé que le prix strict de la course.

Pourtant ils avaient entamé la plus jolie barcarolle ; elle n'avait pas plu à cette brute (les artistes froissés ne ménagent pas les termes) ; au premier refrain, il s'était bouché les oreilles en criant :

Assez.

Ce n'était pas tout.

Il avait siifié comme on fait au théâtre. Ou juge si de pareils traits couraient les quais ; si l'on jasait sur Tsin-Tsin.

En vingt-quatre heures tout Venise le connaît.

Le lendemain il visita les curiosités.

Il fit à peine attention à Saint-Marc ; mais le lion alla le plus.

le nommé Badole conduisait une voiture de charbon. Il paraît que la voiture était fortement chargée, car, engagée dans une petite rigole, le cheval, quoique excité par les coups de fouet, ne pouvait la démarer ; quand tout d'un coup, par un élan il s'exporta, et la pointe du brancard de la voiture vint frapper en pleine poitrine le pauvre voiturier, qui tomba pour ne plus se relever.

Une explosion de gaz a eu lieu cette semaine, au cabaret du sieur Vincent, au Coteau. Des souffres avaient labouré le plafond tout près du conduit du gaz, et leur travail avait fait déclarer une fuite. Il se trouvait deux buveurs dans l'établissement. L'explosion fut si forte, qu'un des buveurs, qui se trouvait près de la porte, fut projeté dehors, et l'autre renversé près de la cheminée. Le plafond a été fortement endommagé.

Le nommé Goutorbe, fermier à la Fouillouse, s'aperçut qu'on venait de lui voler deux lapins. Pensant que les voleurs reviendraient à la charge, il prit son fusil chargé à deux coups et se mit en surveillance. Vers dix heures du soir, il vit un individu, au fond de sa vigne, qui semblait sortir de terre. Il s'approcha doucement, et vit un homme qui, à l'aide d'un levier, cherchait à forcer la porte de la cave d'une grange que possède le sieur Perrotton. Arrivé près de lui, il lui dit : « Tu as soif ? viens ici que je paye la goutte ! » Et, en même temps, il lui lâcha ses deux coups de fusil et prit la fuite. Le lendemain, il vit qu'il avait atteint le voleur. Il aperçut du sang près la porte de la cave, et des traces de sang se remarquaient jusqu'à un petit ravin où il est à présumer que le blessé s'était arrêté et avait bandé la plaie, car on n'apercevait plus de trace.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE Du 24 au 31 octobre 1868.

Mariages (2).

Pelletier Antoine, tisseur, 30 ans, et Décôte Antoinette, bobineuse, 18 ans.

Thavel Jean, boulanger, 31 ans, et Duperron Anne, ourdisseuse, 27 ans.

Naissances (12).

Dérage Jeanne-Marie, fille de François Dérage, et de Bourdon Françoise. — Vernay Bonête, fille de Léger Vernay, et de Berthon Jeanne. — Grisard Jean-Marie, fils de Benoit Grisard, et de Buissone Jeanne. — Magat Claudine, fille de Claude Magat, et de Gaudiat Marie. — Délage Louis, fils d'Adolphe Délage, et de Rivannelle Marie. — Nérer Benoit, fils de Claude Nérer, et de Rathier Claudine — Prudhon Joséphine, fille de Jean-Baptiste Prudhon, et de Périsse Rosalie. — Sotton Julie, fille de Gilbert Sotton, et de Chevreton Pierrette. — Walser Marie, fille de François Walser, et de Boyet Marie. — Stanislas Mathieu, fils de Xavier Stanislas, et de Buissonnier Berthe. — Hivert Pierre, fils de Pierre-Marie Hivert, et de Lafond Rose. — Un enfant naturel.

Décès (8).

Rony Antoine, maçon, 24 ans. — Chervier Pierrette, veuve de Tachet Pierre, 90 ans. — Gerbe Vincent et Gerbe Magdeleine, 17 jours. — Muguet Antoinette, 18 jours. — Merle Louis, jardinier, 64 ans. — Chambonnière Marie, 14 jours. — Un enfant présenté sans vie.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

La caisse a reçu, pendant le mois d'octobre, de 88 dépôts, dont 28 nouveaux, 14,450 fr. 70 c. Elle a remboursé à 67 titulaires de livrets, dont 17 pour soldé

22,316 fr. 05 c.

LE CIRQUE. — La troupe de M. Ciotti devait donner aujourd'hui sa première représentation ; mais le cirque n'étant pas encore terminé, les débuts n'auront lieu que la semaine prochaine. M. le directeur, qui est venu visiter la construction qui s'élève sur la place de l'Hôtel-de-Ville, fait opérer aux premières places des modifications qui lui ont semblé utiles. En attendant, sa troupe va donner quelques représentations à Genève, et c'est de cette dernière ville qu'elle viendra à Roanne.

Sur la proposition de M. le Maire de Clermont, le Conseil municipal de cette ville a voté la publication des procès-verbaux de ses séances. Inutile de dire que cette mesure a été accueillie avec une vive satisfaction par tous ceux qui s'in-

Il proposa gravement au cicerone de l'acheter (le lion) pour l'emporter en Chine.

— Mais, signor, vous n'y pensez pas ? s'écria le cicerone renversé par cette prétention.

— J'y pense beaucoup ! répondit Tsin-Tsin simplement. Je payerai cela ce qu'on voudra.

Puis il ajouta :

— Il y aura mille florins pour toi !

Les Autrichiens consentiraient peut-être à ce marché, si la somme était grosse ! reprit le cicerone. Pour eux qui vont partir, ils seraient contents d'emporter des marengos. Mais le peu-ple se fâcherait.

— On le fera taire.

— S'exposer à une émeute ? C'est grave.

— Il n'y aura pas d'émeute ; je distribuerai de l'argent aux mécontents.

— Les gondoliers prendraient l'argent et crieraient tout de même si fort...

Quand tout à coup l'attention de Tsin-Tsin fut distraite par la vue d'un marchand de photographies représentant des actrices parisiennes, des vues d'édifices et des reproductions de statues, entre autres le lion de Saint-Marc.

Tsin-Tsin se précipita sur ce dernier portrait-carde et l'arracha des mains du vendeur.

— Combien ? demanda-t-il.

— Un florin, dit le marchand qui volait le Chinois après avoir échangé un coup d'œil avec le cicerone.

Tsin-Tsin paya.

Le marchand glissa un demi-florin dans la main de son compère.

— Menteur ! fit Tsin-Tsin au cicerone, après avoir comparé son lion de carton au monument.

— Il devrait plutôt m'appeler filou, pensa le grec cornac du plus étrange des Chinois.

— Pourquoi m'as-tu dit que je ne pouvais pas acheter ce monstre ailé ? il se vend pour presque rien.

— Signor, la photographie n'est pas chère, mais l'original est hors de prix.

— Pour une livre d'or, à Hong-Kong, un artiste de mon pays me fera avec cette peinture une statue représentant celle-là exactement.

intéressant à la chose publique, et ils sont nombreux.

— Le 22 octobre, vers 7 heures du soir, le sieur Bajard (François), jeune homme de 19 ans, demeurant à Mornant, revenait de Lyon en char à banc avec un de ses camarades, le sieur Logerot. Arrivés à Garmanet, ils entendirent crier : « Au secours ! on assassine un homme ! »

Bajard sauta aussitôt à terre et se dirigea du côté où partaient les cris. Il rencontra bientôt le sieur Robin, dit Pentecôte, étendu à terre, sans connaissance et baignant dans son sang, à vingt pas environ de son habitation.

Bajard entra dans la maison et vit le meurtrier occupé à fouiller les meubles de Robin. Le saisir à la gorge et le terrasser fut pour ce jeune homme l'affaire d'un instant. Ce ne fut pas, cependant, sans peine et sans danger, car l'audacieux malfaiteur était fort et armé d'un nerf de bœuf garni de plomb, avec lequel il avait assommé le sieur Robin.

Il se disposait même à faire usage à l'égard de Bajard, mais, grâce au courage et à l'énergie de ce dernier, ses efforts devinrent inutiles. Bajard, aidé de son camarade Logerot et de quelques voisins, parvint à s'en rendre maître. Il a été aussitôt attaché sur sa voiture et conduit à la gendarmerie de Mornant.

Un pareil trait de courage et de dévouement est digne de tous les éloges. (C. de Lyon).

HISTOIRE Des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez.

M. Régis de Chantelauze vient de terminer la publication de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* (1), par Jean-Marie de La Mure, qu'il avait entreprise il y a onze ans. L'ouvrage complet a trois volumes. Le plan primitif de l'éditeur n'en comportait que deux ; mais, dans le cours de l'impression, M. de Chantelauze a découvert de nouveaux matériaux si intéressants qu'il n'a pas hésité à élargir son cadre et à offrir au lecteur un troisième volume.

L'abbé de La Mure vivait sous le règne de Louis XIV ; il a écrit plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire du Lyonnais, du Forez, du Bourbonnais, du Beaujolais, etc. Son livre le plus considérable est l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, qui est restée inédite jusqu'à la publication que M. de Chantelauze vient d'achever. Le manuscrit de cette histoire, après avoir passé de main en main, se trouvait, en 1834, dans la bibliothèque d'Auxerre, où il fut retrouvé par M. Auguste Bernard, qui obtint l'autorisation de le réintègrer à sa place naturelle, dans la bibliothèque de Montbrison, l'ancienne capitale du Forez. C'est là que M. de Chantelauze étudia le texte de La Mure, jugea que sa publication serait d'un intérêt puissant pour l'histoire de plusieurs provinces et se décida à éditer le vieil annaliste.

Nous avons déjà rendu compte du premier volume en 1864. Aujourd'hui que l'ouvrage est achevé, on peut juger des soins et des peines qu'il a coûtés à l'éditeur. M. de Chantelauze a publié le manuscrit tel qu'il l'a trouvé, sans y faire d'autres changements que les corrections de détail nécessaires pour rétablir le texte altéré par l'ignorance des copistes. Mais il a enrichi l'histoire de La Mure d'une telle quantité de notes et de documents inédits que le texte du chanoine montbrisonnais, au milieu de cette accumulation de matériaux rangés en bon ordre et présentant un aspect monumental, est presque submergé et passe à l'état d'accessoire. Il semble qu'on voit un de ces vieux châteaux conservés comme monuments du passé, mais entourés de vastes et élégantes constructions modernes et de plantations jeunes et vivaces.

Ces notes sont substantielles, pleines de faits présentés sous une forme concise. Elles sont très nombreuses et forment un commentaire fort intéressant et instructif de la chronologie aride de La Mure. Elles ne sont pas toutes de M. de Chantelauze, qui a pour collaborateurs MM. Guigue, le comte G. de Soultz, André Steyer et Vallet de Virville.

M. de Chantelauze, autre part d'exécutant, qui est la plus considérable, a été le chef de cet orchestre d'archéologues qui ont accompagné de leur instrumentation savante le vénérable plain-chant du vieux chanoine. J'imagine qu'il a éprouvé une certaine satisfaction et se sentit un rude poids de moins sur les épaules.

Mon incompétence ne me permet de discuter ni le fond ni les commentaires de l'*Histoire des ducs de*

(1) Trois volumes in-40. — Lyon, imprimerie Perrin. 1860-1868. — Nombreuses gravures sur bois, dessinées par M. A. Steyer, gravées par Best et quelques autres artistes. — En vente chez Glairon-Mondet, librairie, place Bellecour, 8. — Mera, rue Impériale, 28. — F. Girard, place Bellecour, 30. — Prix : 300 francs.

Bourbon. Je craindrais de me hasard

De nombreux passages des notes de M. de Chantelauze intéressent l'histoire lyonnaise. Ce sont des matériaux pour les futurs étudiants qui referont à nouveau, de fond en comble et sur pièces originales, l'histoire de Lyon qui en a bon besoin. Les bornes restreintes d'un article de journal ne nous permettent pas de faire autant de citations que nous le voudrions. Signalons encore, puisque nous avons parlé des fortifications, celles que la régente, Louise de Savoie, fit faire à Saint-Just, à Saint-Irénée et près de Trion, lorsqu'elle reçut à Lyon la nouvelle du désastre de Pavie. Là, encore, les conseillers de la ville, excédés de toutes ces dépenses, essayèrent de présenter des observations, mais la régente, qui logeait à Saint-Just, ne voulut pas les recevoir et fit commencer d'urgence les travaux, auxquels le clergé, de son côté, refusa de contribuer. Les habitants du plat pays de Lyonnais, à leur tour, présentèrent une requête pour être dispensés de venir travailler par corvées aux tranchées et boulevards de la ville. Ainsi, le clergé, la bourgeoisie, les artisans et les habitants de la campagne, tout le monde était d'accord pour demander la paix et pour refuser de prêter secours à une guerre ruineuse. M. de Chantelauze voit là un manque de patriotisme et de misérables réclamations. Il me permettra de n'être pas de son avis et d'approuver fort nos archis-grands-pères.

J'ai relevé encore une note rédigée d'après des documents fournis par M. Rolle, relative à la captivité du duc de Nemours au château Pierre-Scize. Nemours, révolté contre Louis XI, fut pris en Auvergne et incarcéré le 23 mars 1476 à Pierre-Scize. Le 17 avril, Louis XI, alors à Lyon, convoqua les conseillers de ville en l'hôtel de Michellet-Dular, où il était logé, et leur déclara « qu'il leur baillait et laissait en garde le prisonnier sur leurs vies et qu'ils y avisassent et se missent ensemble pour y délivrer et adviser sur ladite garde. »

Dès son arrivée, Louis XI avait donné l'ordre au Consulat de faire exécuter aux frais de la ville, — toujours aux frais de la ville ! — une cage de fer et de bois dans laquelle devait être enfermé Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Le 18 avril, tous les notables de Lyon, au nombre de deux cents, ayant été convoqués à l'Hôtel-de-Ville, l'un d'eux, François Bulet, déclara au roi au nom de tous : « que l'enfant estoit prest de expulser corps et biens au bon plaisir et commandement du dit seigneur (le roi) et que, pour seurement garder ledit seigneur de Nemours, la gène ou gabbie (gabbia, cage) qu'il a pleu ordonner pour lui, fust apportée en l'ostel de la ville, dedans laquelle (cage) quant il y seroit mis, avec la garde que l'en y fera en bon nombre de gens, tant de jour que de nuit, il y seroit plus seurement gardé que autre part. »

On peut remarquer la différence de ton entre les bourgeois de 1476 parlant à Louis XI et ceux de 1523 parlant à François I^e. Les premiers tremblent devant le vieux loup couronné. Ils ne craignent qu'une chose, c'est de laisser échapper le prisonnier dont ils répondent sur leurs vies. Ils sont humbles, soumis. Les seconds commencent à raisonner, à discuter. Luther a brûlé la bulle du pape en 1520 et l'esprit de libre examen fait déjà sentir son influence.

Louis XI n'écoute pas les conseillers de Lyon et fait mettre à Pierre-Scize le duc de Nemours, renfermé dans sa cage, qui coûta « 1^{er} pour toute la quantité de fer livré par Pierre de Villars, marchand de Lyon, et pour la façon et forge d'icelluy fer, la somme de 32 livres, 11 sols, 9 deniers tournois ; 2^{er} pour la construction de la cage, la somme de 19 livres, 2 solz, 2 deniers tournois, payés par Alardin Varinier, receveur et trésorier de la ville de Lyon, à Pierre de Villars, marchand de fer ; à maître Gillet Daubin, menuisier ; à maître Jehan Blandureau, menuisier, et à quatre autres compagnons, appelés Miscardin, Jehan de Nyvers, Guillaume, et Jean-qui-dance. »

Le duc de Nemours passa près de six-Sept mois dans cette cage de fer. Il en sortit pour être conduit à la Bastille et de là à l'échafaud. M. Vital de Valous a communiqué à M. de Chantelauze un extrait des registres de la chambre des comptes de Paris, dans lequel sont mentionnées les dépenses de l'exécution du duc de Nemours. On y trouve des détails d'un réalisme effrayant.

« A Jehan Marchand, charpentier, la somme de VI francs pour avoir fait l'échafaut à couper teste.

» Item à Pierre Philippart, maître des basses-œuvre, pour avoir abattu les tuyaux où le sang coule.

» Item à Pierre Philippart, maître des basses-œuvre, pour avoir abattu les tuyaux où le sang coule.

» Item à Jehan Marchand, charpentier, la somme de VI francs pour avoir fait l'échafaut à couper teste.

» Item à Jehan Marchand, charpentier, la somme de VI francs pour avoir fait l'échafaut à couper teste.

Le phénomène commencera à 5 heures 45 minutes. Comme le 5 novembre le soleil se lèvera à 6 heures 46 minutes, au moment où l'astre du jour paraîtra au-dessus de l'horizon, la planète Mercure se trouvera sur son disque. Elle aura déjà parcouru une partie de la corde qu'elle doit décrire.

Cependant comme l'heure de la fin du phénomène est 9 heures 22 m., il sera possible, même en tenant compte des difficultés d'observation aux points voisins de l'horizon, de suivre pendant deux heures au moins la marche de la planète sur le disque du soleil.

Le fils du comte Jean I^e à Paris, en 1322. C'est une espèce de livre de cuisine, qui donne, non-seulement le prix des denrées et menus objets de ménage, mais la table, le blanchissage, l'éclairage d'un grand seigneur à cette époque.

Suivent des comptes de la maison d'Anne Dauphine pour l'année 1409, panetterie, cuisine, fruiterie, esuyerie, etc. — Des comptes d'aides, d'impôts ; les chartes de priviléges et franchises de Montbrison, Croset, Saint-Germain-Laval, Villerey, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Haon-le-Chastel, Sury-le-Comtal, Saint-Rambert, Bouson, Chambley, Saint-Cyprien, Saint-Just, Moulins, Gannat, Montluçon, Charroux, Bourbon.

Ces documents demanderaient chacun une étude particulière. La quantité énorme de matières rassemblées par M. de Chantelauze dans ses trois in-quarto imposent au compte-rendu la nécessité d'écourter certaines parties. Nous nous bornerons donc à citer dans le troisième volume : Considerations sommaires sur l'état de la législation civile du Forez au Moyen-Age, par l'éuteur.

Glossaire de quelques termes usités dans les terriers du Forez, antérieurs au XV^e siècle, par M. P. Gras.

Articles vénérerie, fauconnerie, étangs du comté de Forez, par M. A. Barhan.

Sur l'étymologie du mot Bourbon, par M. Allmer.

Chronologie des sires de Bourbon, dressée d'après M. Chazaud, par M. Guiguer.

L'Hôtel-de-Bourbon, à Paris, par M. Berty.

De la langue vulgaire parlée au Moyen-Age dans le Lyonnais, Forez et Beaujolais, d'après des documents inédits, par M. de Chantelauze.

Essai sur les pénalités du Forez au Moyen-Age, par M. Aug. Boullié et M. de Chantelauze.

Essai sur l'administration du Forez au Moyen-Age, par M. de Chantelauze.

Ces trois derniers chapitres fourniraient matière à trois articles complets. Mais, pour aujourd'hui, *sat prata biberunt*, le papier a bien assez d'encre. Nous ne pouvons mieux terminer qu'en citant en partie l'appréciation du conseil général de la Loire, qui, dans sa séance du 26 août 1868,

« Reconnaît que cet ouvrage n'est pas seulement une des manifestations les plus considérables de ce mouvement des études historiques qui s'est produit depuis quelques années en province, et qui a pour but de reconstruire le passé en reproduisant sous leur véritable jour les institutions, les faits, les mœurs et les coutumes à travers les modifications introduites par le temps et par le génie national, mais qu'il offre encore un immense intérêt au point de vue de la province du Forez. »

En effet, par des notes de tout genre qui attestent une connaissance étendue et approfondie de l'histoire locale, par des monographies consciencieuses et plus d'une fois savantes sur l'administration militaire, judiciaire et financière du Forez au Moyen-Age, sur les pénalités, sur l'état de la législation, et de la langue vulgaire de ce pays à la même époque, cet ouvrage a toutes les proportions d'une publication nationale. »

Cette approbation flatteuse émane des juges les plus compétents pour apprécier le mérite d'un ouvrage qui concerne l'histoire de leur pays. Nous n'avons pu donner ici qu'un simple aperçu de la publication considérable de M. de Chantelauze. Ajoutons que l'exécution typographique, confiée à la maison Perrin, est irréprochable. Les gravures sur bois, dessinées par le crayon élégant, exact, fin, de M. A. Steyert, sont gravées, pour la plus grande partie, par M. Bést, qui a obtenu la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1867.

A. FRAISSE.

— PASSAGE DE MERCURE SUR LE SOLEIL. — Le 5 novembre prochain, la planète Mercure doit passer sur le disque de l'astre du jour. Ce phénomène apparaîtra comme un point noir décrivant une corde du cercle qui limite le soleil. Pour l'observer, il importe de se servir de verres noircis à la fumée d'une chandelle, absolument comme lorsqu'il s'agit d'une éclipse de soleil.

Le phénomène commencera à 5 heures 45 minutes. Comme le 5 novembre le soleil se lèvera à 6 heures 46 minutes, au moment où l'astre du jour paraîtra au-dessus de l'horizon, la planète Mercure se trouvera sur son disque. Elle aura déjà parcouru une partie de la corde qu'elle doit décrire.

Cependant comme l'heure de la fin du phénomène est 9 heures 22 m., il sera possible, même en tenant compte des difficultés d'observation aux points voisins de l'horizon, de suivre pendant deux heures au moins la marche de la planète sur le disque du soleil.

Vient de paraître à la librairie Durand, rue du Collège, à Roanne

Notice historique

SUR L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS
DE SAINT-ETIENNE.

LE SOURD-MUET

Dans la Famille, dans la Société et à l'Institution avant et après son éducation

Par Ch. de BEAUMASSET

SE VEND AU BÉNÉFICE DE L'INSTITUTION

Et du patronage des Sourds-Muets de Saint-Étienne.

Nous recevons le troisième numéro du *Diable à Quatre*. Il est entièrement rédigé par M. Alphonse DUCHESNE et marque une étape de plus dans la voie du succès. Le quatrième numéro sera tout entier de la griffe de MÉPHISTOPHÉLES.

L'assurance sur la vie entre de plus en plus dans nos mœurs. C'est un fait nettement accusé par les résultats obtenus et sur lequel nous appelle l'attention publique.

Aucune Compagnie n'a pris un développement aussi considérable que LA NATIONALE.

Aucune aussi n'offre des garanties plus complètes.

L'importance et la solidité de cette Compagnie se justifient par les chiffres de ses opérations et de ses réserves.

1^o Rentes viagères. — Elles sont constituées au profit des personnes qui veulent se donner plus de bien-être par l'augmentation de leurs revenus.

La NATIONALE paie annuellement à ses rentiers viagiers 5 millions 147 mille 624 fr. 70.

2^o Assurances en cas de décès avec participation aux bénéfices. Elles ont pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afférent aux primes versées.

LA NATIONALE a réparti à ses assurés participants 4 millions 808 mille 52 francs.

Son capital social et ses réserves de toute nature élèvent son capital de garantie à **81 millions**.

Prospectus de renseignements, à Paris, rue de Grammont. A Roanne, chez M. VALLAS, agent général de LA NATIONALE.

L. B. 4—2

— Le Français, Journal quotidien politique, industriel et agricole, publié en ce moment un roman inédit de Henri Conscience : *Le Pays de l'Or*. Immédiatement après, il publiera « *L'Envir de la Bohème* », par M. Paul Perret.

Abonnement d'essai : un mois 5 francs.

3 mois — 16 fr.

1 an — 58 fr.

20, rue Bergère, Paris. L. B.

AVIS AUX ABONNÉS

DU MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Tous les abonnés du *Moniteur des tirages financiers* ont été informés que, du 2 au 5 novembre ; une souscription serait ouverte dans nos bureaux, au profit exclusif de notre clientèle, pour l'emprunt de **2 millions**, contracté sous forme d'obligations, par la COMPAGNIE HOUILLÈRE DE BÉTHUNE.

Les demandes que nous avons reçues, en réponse à cette communication, sont venues en si grande abondance que l'emprunt est complètement couvert, dès à présent.

En conséquence, nous nous voyons dans la nécessité de déclarer que la souscription ne pourra pas être ouverte et qu'aucune demande ne pourra plus être recueillie, à partir d'aujourd'hui.

Paris, le 30 octobre 1868.

Le Directeur du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS,

J. PARADIS.

L. B.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant chaque semaine en 8 pages grand in-4^e, donne chaque année plus de 1500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc. accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus, 24 grandes planches de patrons, c'est-à-dire DEUX FOIS PLUS DE PATRONS QUE N'EN DONNE TOUTE AUTRE PUBLICATION DE MODES fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle-même, pour ses filles et pour enfants de toute âge.

Mais la *Mode illustrée* ne se contente pas d'être le miroir de la mode, elle a voulu être un cours moral d'éducation. Ce journal apprend donc aux femmes à être élégantes en même temps que simples et à faire les dépenses d'un luxe extravagant. Mme Raymond préserve les jeunes femmes des malaises convolutifs du luxe ; elle leur donne précieux conseils pour toutes les circonstances difficiles de la vie. Aux jeunes mères, elle donne de salutaires préceptes d'éducation pour leurs enfants ; aux jeunes filles, elle tâche d'inspirer le respect des parents, et l'amour de la vertu.

C'est surtout à cette partie morale que la *Mode illustrée* a dû son succès, et c'est vers ce but utile que continueront à tendre tous ses efforts.

Dans le trimestre d'octobre commencent l'un des plus intéressants romans de la littérature contemporaine : le *Secret de la vieille demoiselle*, par E. MARLITT.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA MODE ILLUSTRÉE SE COMPOSENT COMME SUIT :

1^{re} Édition

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte.

PRIX :

Paris. 12 fr.

Départem. 14 fr.

3^{re} Édition

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures colorées par mois.

PRIX :

Paris. 18 fr.

Départem. 20 fr.

2^o Édition

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure colorée par mois.

PRIX :

Paris. 15 fr.

Départem. 17 fr.

4^o Édition

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure colorée dans chaque numéro.

PRIX :

Paris. 24 fr.

Départem. 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.
JUGEMENT

DE SÉPARATION DE BIENS
Un jugement du Tribunal civil de Roanne, du vingt octobre mil huit cent soixante-huit, enregistré, a prononcé la séparation de biens de la dame Hilaire Richard d'avec le sieur Michel Barret, son mari, ci-devant charpentier, actuellement en faillite, demeurant ensemble au Coteau, et à condamné le sieur Barret et avec lui le syndic de sa faillite au paiement des reprises de ladite dame.

M^e AUCLAIR a occupé pour la dame Barret dans l'instance.

Pour extrait conforme :

Signé, AUCLAIR.

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.
Rectification d'insertion.

Dans l'insertion de la vente des immeubles des mineurs Troncy, de Belmont, faite en ce journal le onze octobre dernier, immeubles consistant en un domaine, sis à Belmont, il a été omis que la vente comprendrait les parcelles de pâquerets, vassilles et bois, se trouvant sur les limites des communes de Cours, Thel et Ranchal, comme faisant partie du domaine mis en vente, et comprises au cahier des charges.

Signé, AUCLAIR.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE CHERBUET.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Cherbuet, boîtier à Roanne, sont convoqués à se réunir le 3 novembre prochain, à 10 heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic, les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union.

Roanne, le 31 octobre 1868.

Le Greffier, POTHIER.

LA GAZETTE DES CAMPAGNES

Organe politique et agricole de la France rurale

MONITEUR DU GRAND PARTI DE L'AGRICULTURE.

Un nouveau journal politique vient de paraître à Paris avec des chaleureuses adhésions dont le nombre grossit tous les jours. La Gazette des Campagnes, organe politique et agricole de la France rurale, est appuyée et patronnée par des hommes politiques éminents, des députés, d'anciens représentants des Sociétés d'agriculture, des présidents de section de la Société des agriculteurs de France, des membres de la Société d'agriculture de Paris, des présidents des Comices et les meilleurs praticiens du sol français : tels que MM. de Lavergne, marquis d'Andelarre, vicomte de Tocqueville, Raudot, marquis de Caumont, comte d'Esterno, de Tillancourt, marquis de Vogué, Maguin, louis Gossin, Decrombeque, de Kérigan, de Kerjagu, G. de Parsevals, Calemard de La Fayette, etc., etc., etc. Dans sa partie politique, ce journal apprécie tous les faits politiques de l'intérieur et de l'extérieur au point de vue des intérêts de l'agriculture et de la France rurale : organe et conseiller de l'association dans les campagnes, de l'initiative privée, il aide cette puissance nouvelle et le citoyen rural dans l'apprentissage pratique et usuel des vraies libertés à tous les degrés, depuis la ferme et la commune jusqu'au département et aux affaires nationales. La partie agricole, qui est très développée, traite d'une manière concise, claire et substantielle, toutes les questions agricoles qui peuvent intéresser l'agriculture. Il contient des solutions pratiques de jurisprudence rurale, des articles de bibliographie rurale, des réponses à tous les conseils demandés, et une revue commerciale complète de toutes les denrées du sol. Cette feuille hebdomadaire a pour rédacteur en chef M. Louis Hervé, et pour secrétaire, M. Th. Gazeau. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste de 12 francs, à M. Blériot, quai des Grands Augustins, 55. Un numéro est envoyé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie contenant un timbre-poste de 20 cent.

AVIS AUX PLATRIERS

Ils trouveront désormais chez M. Guillet, marchand de bois au Coteau (Loire), des linteaux de plafonds, forts comme dimension 0m03 sur 0m01, au prix exceptionnel de 42 fr. le mille réduit à 3m.

Remise sur les affaires en gros.

LAURENT-RICHARD

Prévient le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés.

On trouvera toujours chez lui le

PAPIER MINÉRAL

T Y B U R

Contre l'humidité et le salpêtre des murs
Breveté s.g.d. g. en France, en Belgique
et en Angleterre.

GARANTIS ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve
de l'humidité les appartements
et les tentures de toutes natures

Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21.

VARINARD

Marchand de Charbon

Rue du Gaz, à Roanne.

Charbon 1^{re} qualité grêle, à 1 fr. 25 c. les 50 kilog., ou 2 fr. 25 c. l'hectolitre. Il sera rendu à domicile, même pour un seul hectolitre.

Charbon menu de forge 1^{re} qualité, à 2 fr. 10 c. l'hectolitre. 4—3

À LOUER ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

Le magasin occupé ci-devant par l'imprimerie FERLAY, rue Bourgneuf et rue du Collège, et les appartements qui en dépendaient, au 1^{er} et au 2^{me} étage, le tout réparé à neuf, avec caves et greniers pour tous les locataires.

S'adresser à M. FERLAY, propriétaire, rue du Phénix.

A VENDRE

2 PETITS CLOS situés au lieu des Noix, à dix minutes de Roanne ;

Une Maison et petit Jardin, rue des Croix-Rouges, n° 4 ;

Une Maison, rue Mably, n° 4.

On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

RÉDACTEUR

On demande un rédacteur pour un journal politique bi-hebdomadaire, dans une ville importante du Nord. — Fixe et intérêt dans les bénéfices. — Réponse sous les initiales O. M., chez MM. Havas, Laffite, Bullier et C^{ie}, 8, place de la Bourse, Paris.

TACHES DE ROUSSEUR !

Hâte, couperose, masque de grossesse, dartres, boutons, feux au visage, etc.

L'extrait de fleurs de lys de Bayle les fait disparaître sans brûler la peau. Il efface les rides et arrête instantanément la marche des années ; le flacon, 5 fr.

Eau anti-pellucide de Bayle ; le flacon, 6 fr. Pomade anti-pellucide ; le pot, 5 fr. Infaillibles pour détruire les pellicules, arrêter instantanément la chute des cheveux et les empêcher de blanchir. — Bayle, pharmacie, 64, rue Basse-Rempart, à Paris.

L. B. 7—4
(On demande un seul dépositaire.)

A VENDRE

Pour changement de domicile

Tous les meubles forment l'agence-ment d'un café : Tables en marbre, chaises, comptoir, billard, fourneaux, etc. enfin tous les ustensiles nécessaires.

S'adresser à M. Donjon, qui quitte son café de la rue impériale, n° 54, pour prendre celui des Promenades, à l'en-trée de la rue du Phénix.

AUBOYER

HORTICULTEUR PÉPINIERISTE

A l'avantage de prévenir sa nombreuse clientèle que, cette année, il aura, comme par le passé, et à des prix modérés, une grande quantité d'arbres fruitiers, forestiers, d'ornement et d'agrément, et plus de 10,000 arbres verts à la vente.

Il prévient aussi MM. les agriculteurs qu'après vingt années d'études sur la grande culture, il est parvenu à établir à des prix très-reduits une composition de graines épuriées pour former les nouvelles prairies, se composant des vingt-cinq meilleures graminées, se fauchant la première année de semis. Il a également une grande quantité de graines de foin des pays des meilleurs choix, ainsi que toutes espèces de graines fourragères, potagères et de fleurs, et une belle collection d'oignons à fleurs.

Il se charge également de tous tra-vaux concernant sa partie, les exécutant soit en régie, soit à l'entreprise.

Son magasin est situé rue des Bourrassières, 2, à Roanne.

Traité pratique des organes génito-urinaires
La Préservation personnelle.

Essai médical populaire sur la guérisson de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoce-s ou excès, qui épuisent prématûrement les fonctions de la virilité, détruisent tout espoir de postérité, et mettent en danger le bonheur du mariage, par D. S. La-Mert, n° 37, Bedford square, à Londres, membre du collège de chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La Préservation personnelle, ornée de nombreuses gravures et de cas, contient les causes, les symptômes et les compli-cations de toutes les maladies qui se rattachent aux voies urinaires.

En vente, sous enveloppe, chez Laroque, librairie, quai Voltaire, 1, à Paris.

Envoyer 1 fr. 60 c. en 8 timbres poste de 20 cent. L. B. 23—24

BUREAUX: RUE SAINT-ROCH, 29 56^e ANNÉE. Abonnement annuel, commençant en octobre. — MUSÉE SEUL : Paris, 6 fr.; départements, 1868-1869, 7 fr. 50 c. MUSÉE et MODÈLES réunis : Paris, 11 fr.; départements, 13 fr. 70 c.

ON DEMANDE

un Clerc capable dans une étude de notaire de l'arrondissement de Charolles.

S'adresser au bureau du Journal, rue Impériale, 70.

A LOUER VASTES BATIMENTS

Pouvant servir pour la fabrication ou toute autre industrie

Situés petite rue des Tanneries.

S'adresser à M^e Vve DELORME où à M. ROLLET, carrossier.

RENSEIGNEMENTS & PUBLICITÉ

BUREAU DE L'INTERMÉDIAIRE

Rue de la PAIX, 2, à SANT-ÉTIENNE

Ce bureau offre de faire tous les renseignements commerciaux, n'importe de quelle nature qu'ils soient, pour le département, la France et l'Etranger. Il donnera de promptes solutions, des références très-claires et précises.

On se charge de toutes affaires, litiges, rentrées de créances douteuses, ventes et achats de propriété, demandes d'emprunt, placements de fonds.

Location de maisons, d'appartements, distribution d'imprimés, lettres de décès, affichage en ville et dans toute la France. Crieur et Afficheur publics.

Le tout avec célérité et à des prix très-reduits.

Adresser les demandes ou écrire franco à MM. les Directeurs-Gérants de l'Intermédiaire, rue de la Paix, 2, Saint-Etienne.

On demande des agents dans les cantons où il n'y en a pas nommé.

COMPARÉZ LA NOUVELLE SOURCE DE

SAINT-RÉMY CALMIER

La plus gazeuse, émane plus éloignée de la rivière et puisée au griffon même, sans l'emploi de pompes aspirantes.

CAZAUX frères, concessionnaires à Saint-Galmier.

À LYON, au dépôt spécial, 15, rue Bourglat. (Ecrire.) L. B. 26—18

Médaille d'argent à l'Exposition de 1867, médaille de bronze et mention honorable.

ENCRE NOUVELLE

(Dépot chez tous les papetiers) MATHIEU PLESSY * (84, boul. St-Germain, Paris)

Cette ENCRE est adoptée par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. Elle est immédiatement noire, inaltérable et n'enlève pas la plume. — Produits chimiques pour laboratoire et photographie. L. B. 9—6

ENCRE NOUVELLE DOUBLE VIOLET À COPIER adoptée par grandes administrations.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELANOGENE

De DICQUEMARIE AINÉ, de ROUEN.

Pour teindre à la MINUTE EN TOUTES NUANCES les cheveux et la barbe, sans danger pour la PEAU et sans aucune ODEUR. Cette Teinture est SUPÉRIEURE À TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'À CE JOUR.

Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabricé à Rouen, rue St-Nicolas, 39.—A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

an ne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse.

CHOCOLAT SAINTOIN

USINE A ORLEANS

Produire bon au meilleur marché possible

Chaque tablette porte la signature et la marque de fabrique ci-contre.

Chocolat des ménages, 1 fr. 50; à la Vanille, 2 fr. 50;

D^o qualité fine, 1 fr. 80; 4^o 2 fr. 50;

D^o supérieur, 2 " 4^o 2 fr. 75;

D^o fin supérieur, 2 fr. 25; 4^o 3 fr. 3 ".

DÉPOT chez les principaux Épiciers, Confiseurs, Marchands de comestibles.

Signature de l'imprimeur.

LECTURES DU SOIR

DIRECTEUR : M. CH. WALLUT

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRE, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, RELIGION, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Assolant, Berthoud, Comettant, Deslys, Féval, J. Janin, Lamartine, Sandea, Verne, etc. Illustrations par Bar, Bertall, Doré, Fouquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, etc. — Le volume de 1867-1868 (33^e année de la collection) est en vente. — Collection : les 15 premiers volumes, 3 fr. chacun; 4 fr. 20 c. (franco); les volumes suivants, 16 à 35, le même prix que l'abonnement courant, 6 fr., et 7 fr.